

Le COBARIC franchit une étape clé pour l'avenir de la rivière Chaudière

Scott, 17 Mars 2026. – Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est fier d'annoncer que son Plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2034 a été officiellement approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Un plan ancré dans les réalités du territoire

Conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (loi sur l'Eau), le Plan directeur de l'eau constitue le document de planification stratégique qui oriente la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Élaboré en concertation avec les acteurs de l'eau, soit les municipalités, les MRC, les producteurs agricoles et forestiers, les propriétaires riverains, les organismes environnementaux, les entreprises et les représentants gouvernementaux, le PDE 2024-2034 cible cinq problématiques prioritaires pour les dix prochaines années

- L'introduction et la dispersion des espèces exotiques envahissantes
- L'inondation de zones avec enjeux et débits de pointe associés
- La perte et la dégradation des milieux humides, hydriques et riverains
- La dégradation hydromorphologique des cours d'eau
- La contamination des eaux par les pesticides

Pour chacun de ces enjeux, des orientations stratégiques et des objectifs concrets ont été développées collectivement, en tenant compte des capacités de mise en œuvre et des réalités propres aux acteurs du milieu. L'approbation du PDE 2024-2034 ouvre maintenant la porte à la phase d'action. Au cours des prochaines années, le COBARIC accompagnera les partenaires dans la réalisation des engagements pris, assurera le suivi des avancées sur le terrain et continuera de développer des projets structurants en collaboration avec les acteurs locaux. L'organisme de bassin versant de la rivière Chaudière coordonnera sa mise en œuvre jusqu'en 2034.

Pour Luc Proulx, président du conseil d'administration du COBARIC, cette approbation est le résultat d'un effort collectif important :

« Cette approbation du Ministère n'est pas qu'une simple formalité administrative ; c'est une validation de notre vision commune pour la rivière Chaudière. Grâce à la mobilisation de tous nos partenaires, nous disposons aujourd'hui d'une feuille de route solide et ambitieuse. Nous sommes maintenant prêts à passer de la planification à l'impact réel sur le terrain pour léguer une ressource de qualité aux générations futures. »

En savoir plus

Découvrez le PDE ici : <https://cobaric.qc.ca/plan-directeur-de-leau-riviere-chaudiere/>

À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière

Le COBARIC, organisme de bassin versant de la rivière Chaudière, concerte le milieu municipal, forestier, industriel, agricole, communautaire ainsi que les citoyens à une utilisation harmonieuse de l'eau. Il les accompagne dans la réalisation d'activités pour qu'ils deviennent des acteurs engagés dans la préservation de l'eau et de ses habitats, afin de garantir que l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, celle de ses lacs, milieux humides et ruisseaux, reste disponible en quantité et en qualité pour répondre à tous les besoins, aujourd'hui comme demain.

- 30 -

Source :

Maude Côté, Coordonnatrice des communications
COBARIC, OBV de la rivière Chaudière T. 418-389-0476, poste 3
C. maude.cote@cobaric.qc.ca

Pour informations :

Véronique Brochu, Directrice générale
COBARIC, OBV de la rivière Chaudière T. 418-389-0476, poste 1
C. veronique.brochu@cobaric.qc.ca